LES CONGRÉGATIONS

UN CONFLIT

Paris, 7 mai. — Un conflit vient de s'élever entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, à propos de l'opposition des scellés en cours de décès, par le juge de paix de Lannion. Les scellés, dit-on, auraient dû être apposés par un commissaire de police sur un ordre émanant du préfet du Finistère, et non par une réquisition émanant du procureur de la République d'Avallon, à la requête du liquidateur des Bénédictins.

Le préfet a adressé un rapport sur cet incident à M. Combes.

Nantes, 2 mai. — Le directeur et l'économe du pensionnat de Notre-Dame de Toutes-Aides, Bouhon, appartenant aux frères de Ploërmel, sont convoqués cet après-midi, au Jeabinet du juge d'instruction, sous l'inculpation d'avoir contrevenu à la loi des associations.

Le parquet n'admet pas, en effet, la sécularisation qui place à laquelle a eu recours le personnel de ce pensionnat, qui compte vingt-cinq professeurs.

L'AFFAIRE DES CHARTREUX

Paris, 2 mai. — Cet après-midi, M. de Vailles a entendu M. Pichat, député de Grenoble, au sujet du procès intenté par M. Varvoor: à M. Simonet.

M. Pichat s'est porté garant de la bonne foi de M. Besson.

Le cas de Mlle Thouret

Paris, 2 mai. — Mlle Thouret, qui tira plusieurs coups de revolver sur M. Marcel Prévost, a été entendue cet après-midi par M. de Valles, juge d'instruction.

L'autorité maritale

Paris, 2 mai. — M. Philippe Le Docte, industriel à Bruxelles, a interdit à sa femme, connue vous le nom de Jane Mercy, de paraître sur un théâtre d'y jouer.

Comme Mme Jane Mercy avait engagé des pourparlers avec M. Gaudry, directeur de la Société du cercle d'Ax-les-Bains, M. Le Docte traduit M. Gaudry qu'il s'opposait de la façon la plus formelle à ce que sa femme continuât d'exercer la carrière théâtrale.

Malgré cette défense, M. Gaudry fit jouer Mme Le Docte sur la scène du Cercle : M. Le Docte l'assigne alors en 50.000 fr. de dommages-intérêts.

La 1re chambre du tribunal vient de rendre sur cette demande un jugement où se trouve ce motif :

« Attendu que Gaudry a ainsi porté une grave atteinte à l'autorité maritale et commis personnellement une faute qui engage sa responsabilité. »

M. Gaudry est condamné en conséquence à payer à M. Le Docte 1.000 fr. de dommages-intérêts.

En l'honneur d'Edouard VII

Cherbourg, 2 mai. — *Les cuirassés Masséna, Formidable, les croiseurs Bruix et Guichen et les contre-torpilleurs de l'escadre du Nord, commandés par le vice-amiral de Courthille, commandant en chef la force navale de l'Atlantique sont arrivés ce matin pour saluer lundi le roi Edouard VII.*

LE PRIX DE ROME

Au palais de Compiègne. — Installation des logistes de musique

Compiègne, 2 mai. — Ce matin, MM. Théodore Dubois, Paladilhe, Lenepveu et Massenet, membres de l'Institut, en leur qualité de Compiègne, des concurrents au prix de Rome de musique. Sur douze inscrits, dix seulement, dont Mlle Fleury, ont répondu à l'appel. Les deux manquants sont Mlle Toutain et M. Dupont. Le concours d'essai durera huit jours.

LE MAUVAIS TEMPS

Alès, 2 mai. — Un violent orage s'est déchaîné sur l'arrondissement de Mirande, occasionnant de grands dégâts.

Dans les cantons de Plaisance et de Riscle spécialement, les ravages causés par la grêle sont considérables. Les récoltes laissées par la grêle sont importées. Les populations sont dans la consternation.

UN DÉCÈS BIZARRE

Bar-le-Duc, 2 m. — Cette nuit, Mme Faim, femme du chef de musique du 154e, à Verdun, étant indisposée, prit son mari d'aller chercher le docteur. Celui-ci s'empressa de déférer au désir de sa femme ; mais à son retour, il constata la disparition de Mme Faim.

Ce matin, vers cinq heures, le corps de la jeune femme a été retrouvé au barrage de Belleville.

On ignore s'il y a suicide ou accident.

LA LOTERIE ITALIENNE

Le commerce de faux billets — Une bande d'escrocs

Nice, 2 mai. — Cinq ou six individus italiens, se substituant à leur gouvernement, impriment, à Nice, des billets de la loterie italienne, qu'ils vendent pour leur compte ; ils encaissent ainsi, quelquefois, 5.000 francs par semaine environ. Lorsqu'un numéro donné par eux est annoncé gagnant par la liste officielle, ces individus prient ensuite le propriétaire du billet. Cette industrie porte, cela se conçoit, un préjudice énorme au gouvernement italien.

D'autre part, la loterie italienne est interdite en France.

Une enquête est ouverte.

Incendie

Paris, 2 mai. — Cet après-midi, un court-circuit a incendié les meubles décoratifs installés à l'occasion du voyage d'Edouard VII, à la façade de l'hôtel de Lille et d'Albion, 223, rue Saint-Honoré.

UN OFFICIER BLESSÉ

Renversé par une voiture

Brest, 2 mai. — Hier, le lieutenant Bourchet, du 4e régiment d'infanterie coloniale, reconduisait sa compagnie à Pontanézen, lorsqu'il fut renversé par une voiture dont le cheval s'était emballé. Les roues lui ont passé sur les jambes.

Le lieutenant a été transporté à son domicile dans une voiture d'ambulance.

LES ITALIENS EN TUNISIE

Tunis, 2 mai. — Divers voiliers, balancelles, tartanes venant des différents ports de Sardaigne, Sicile, Naples, sont arrivés à Sousse, Monastir, Kurist, amenant 180 pêcheurs siciliens et napolitains pour la pêche annuelle du thon.

A L'ÉTRANGER

MISS HOLLAND

L'influence des rêves

Londres, 2 mai. — Nous apprenons que la disparition du cadavre de Miss Holland serait due à une femme française, femme de chambre d'origine russe, dont l'enfant, pour un crime de droit commun, a été recherchée faites par la police à Paris et en Russie, n'est opérée.

« Mais c'est mon rêve ! » Elle explique à sa maîtresse que, dans un rêve, elle avait vu l'endroit où était ensevelie Miss Holland, son habillée et couchée. Sur l'avis de sa maîtresse elle écrivit à la police en donnant tous les détails de son rêve et en joignant un dessin des lieux qu'elle avait vus en songe. Ces indications furent reconnues exactes et permirent de retrouver le cadavre.

La police donnera 50 livres à cette femme de chambre pour la remercier de l'aide qu'elle lui a apportée.

Train impérial retardé

Rome, 2 mai. — Par suite des pluies, un éboulement a intercepté la voie ferrée entre Civita Vecchia et Corneto.

Par suite, le train impérial, amenant Guillaume II, le maréchal de Waldersée et le comte de Bulow, subira un retard considérable. Il était attendu à quatre heures.

On ne sait plus à quelle heure l'empereur d'Allemagne fera son entrée dans Rome.

DÉSORDRES EN ESPAGNE

Madrid, 2 mai. — A Jumilla (province de Murcie), une émeute a éclaté à propos d'une question de terrains communaux. Les mutins assaillirent la mairie et tentèrent de la prendre d'assaut.

La gendarmerie intervint ; elle tua quatre émeutiers. Le nombre des blessés est considérable.

A Almeria, la populace a mis le feu aux petites baraques de l'octroi. La gendarmerie a tué deux hommes et en a blessé mortellement un autre.

A Denia (province d'Alicante), les élections ont donné lieu à des bagarres sanglantes. Le nombre des victimes est sans doute considérable puisqu'on le cache.

Collision de trains

Berlin, 2 mai. — Une collision de trains s'est produite ce matin à la gare de Friedrichsstrasse. Trois personnes ont été tuées et 7 blessées.

LA BELGIQUE

Le « Looping the loop »

Chute d'un acrobate. — En bouclant la boucle

Anvers, 2 mai. — Ce soir, au Cirque d'Anvers, en exécutant en vélo le tour de la double boucle, — *looping the loop*, — l'acrobate Walter Lowe est tombé au tournant et s'est fait *quelques blessures. On espère qu'il en sera* quitte pour quelques jours de repos.

Dans les couvents

Bruxelles, 2 mai. — Intéressante affaire, qui sera plaidée le 12 mai devant le Tribunal civil : une demoiselle Z... réclame des dommages-intérêts à une association religieuse intitulée l'Union des Sœurs du Sacré-Cœur et dont le siège à Hal.

Les plaidoiries auront lieu le 12 mai. Voici les faits (le citation, dans ce procès, date de plus d'un an!) que fait valoir Mlle Z... à l'appui de sa demande, elle déclare : « Qu'elle est entrée le 4 juillet 1882 dans l'Association l'Union, qui a pour but de fonder des établissements d'instruction pour jeunes filles; qu'elle a fait apport de 3,000 fr. et d'un trousseau de 199 fr.; qu'elle, pendant vingt ans, elle a travaillé sans relâche; que, récemment, la supérieure de la maison, agissant par animosité, a conseillé à quitter le couvent, dépouillée de ses vêtements religieux; qu'on ne lui remit que 20 fr. et quelques hardes !

Qu'elle se trouve dénuée de tout et qu'elle estime avoir des droits crédés par son travail... »

C'est pour ces motifs que le procès est intenté.

Délimitation de frontières au Congo

Bruxelles, 2 mai. — M. le commandant Cabre partira en mission, le 21 mai, pour délimiter au nord du Congo le point de frontière qui fait actuellement l'objet du litige entre Français et Belges.

Tournoi international de Gymnastique

Nous lisons dans le *Réforme* :

Dans quelques mois s'ouvrent les épreuves du premier tournoi international de gymnastique, qui aura lieu à Anvers les 14 et 18 août prochains. Pour la première fois, des gymnastes du monde entier se rencontreront. L'invitation a été adressée aux fédérations reconnues des Etats-Unis, de Belgique, de Bohême, de Danemark, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, d'Irlande, d'Ecosse, de Suisse, du Grand-duché de Luxembourg, de Hongrie, de Norwège, de Suède ; la Fédération des gymnastes allemands, non affiliée, assistera aux fêtes, sans prendre part au concours.

Le programme de cette manifestation comporte un certain nombre d'épreuves aux engins (barre fixe, anneaux, cheval, barres parallèles), un saut en hauteur, une course de vitesse et un lever de poids (8 mains) de 40 kilos. La section classique prendra le titre de *Réforme* : Couronne de laurier naturel. On ne serait être plus modeste !

Le tournoi coïncidera avec la célébration de la XXVIIe fête fédérale belge, qui aura lieu à la même date à Anvers.

FAITS DIVERS

ESCROC ET INCENDIAIRE

A Montreuil-sous-Bois. — Autour d'un héritage. — Morte d'émotion.

Mme veuve Bossard, soixante-deux ans, habitant seule une petite maisonnette de l'impasse Moreau, 51, rue de la République, à Montreuil-sous-Bois, voulait déshériter sa fille et son gendre, les époux Charroire, rue de Charonne, à Saint-Mandé. Elle avait, en effet, à plusieurs reprises, une somme de 1.050 francs, des valeurs et des bijoux, à un voisin, Théophile Montagne, quarante-deux ans, ce aller qu'il lui remit quelque argent en fait de la mesure de ses besoins.

Sitôt en possession de cette petite fortune, Théophile Montagne prit la fuite en Belgique, accompagné de sa femme et de sequestre enfants. Mais, après quelques jours, il revint seul à Montreuil-sous-Bois, pour régler son mois chez son patron, où il était employé comme surveillant principal. Le soir même de son arrivée à Montreuil, un incendie se déclara chez Mme Bossard, qui n'avait jamais d'autre feu qu'une veilleuse à l'huile. Le feu, qui avait commencé rche dit, dans le salon, avait fait de vives restaurant, avec de l'essence de térébenthine. Grâce à la promptitude des secours, il fut rapidement éteint.

M. Roussiot, commissaire de police, ouvrit une enquête et mit en état d'arrestation Théophile Montagne, qui était, d'ailleurs, recherché pour escroquerie, sur la plainte de Mme Bossard.

Montagne nie d'abord, mais, confronté avec Mme Bossard, il fit des aveux, et M. Roussiot l'envoya au Dépôt, à la disposition de M. Drapier, juge d'instruction.

Cependant, Mme Bossard, qui avait éprouvé une violente émotion lors de l'incendie, rentra chez elle et dut se mettre au lit. Les voisins, inquiets de ne point la voir hier matin, prévinrent chez elle et la trouvèrent, tombée de son lit, dans le ruelle et ne donnant plus signe de vie. L'infortunée avait succombé à la rupture d'un anévrisme, tant avait été grande sa terreur.

UNE BRUTE

Dijon, 2 mai. — Le brigadier P..., du 26e dragons, de Langres, vient, après enquête, d'être conduit à Bourges pour comparaître devant le conseil de guerre du 8e corps, en raison des faits suivants :

Rentrant vers onze heures du soir, le lundi de Pâques, le brigadier P..., muni d'une vieille tondeuse à chevaux, a fait relever un soldat comme Cœur et lui avait coupé les cheveux avec cette tondeuse, lui brûlant, avec la cigarette, ceux qu'il ne pouvait couper. Le cuir chevelu fut brûlé en plusieurs places.

Comme le jeune soldat grillait, le brigadier lui donna deux coups de poing sur le figure.

Le capitaine de l'escadron, saisi de l'affaire, a d'abord puni de prison le brigadier et demandé sa comparution devant le conseil de guerre.

ASSASSINAT

Orléans, 2 mai. — M. Poulain, rentrant hier soir dans sa maison à Sigloy, près de Châteauneuf-sur-Loire, après une absence de deux heures, trouva le cadavre de sa femme, âgée de 65 ans, baignant dans son sang, la gorge tranchée. Le cadavre, qui avait servi au crime, était auprès de la victime.

Une enquête ouverte par la gendarmerie a amené l'arrestation d'un certain Georges Hordron, de Charbonnières, qui venait, l'an dernier pour tentative de meurtre, et acquitté, faute de preuves.

Le vol semble avoir été le mobile du crime, mais l'assassin a trouvé peu d'argent et d'objets.

Malgré ses énergiques dénégations, Hordron a été écroué aujourd'hui à la prison d'Orléans.

LES BANDITS D'AMIENS

On sait que, parmi les crimes imputés au terrible Pinsard, il y a celui, dit-on, d'avoir tué de Saint-e-Agathe-la-Bouthereisse, où furent assassinés l'abbé Larderet et la veuve Simatis, sa servante ; le *Petit Parisien* publie la dépêche suivante de Montdidier :

Les journaux de Saint-Etienne et de Lyon annoncent, d'après une dépêche de Paris, que la bande Pelissard, qui fit la Cathédrale d'Amiens et plusieurs autres églises, serait l'auteur de l'assassinat de l'abbé Larderet, curé de Ste-Agathe-la-Bouthereuse, qu'on trouva à la fin de décembre 1901 égorgé dans son lit ainsi que sa servante, la veuve Simatis.

Il serait prouvé que ces malfaiteurs ont séjourné dans l'arrondissement de Montdidier à l'époque du crime, et on affirme que le coup avait été indiqué par Pelissard.

On ajoute enfin que le parquet de Montdidier ne tardera pas à être saisi d'un nouveau de cette affaire mystérieuse et appelé à ouvrir une enquête pour vérifier les bruits mis en circulation au sujet du séjour de la célèbre bande dans la Loiret.

VOL A UNE CAISSE D'ÉPARGNE

Le Mans, 2 mai. — Un nouveau vol de 6.000 francs a été découvert, au préjudice de la caisse d'épargne du Mans.

L'auteur est un employé, Edouard Chevalier, qui a falsifié et détruit les livrets.

Il est en fuite.

Les inventions télégraphiques

Une dépêche de Gênes annonce que, depuis quelques jours, se trouve à San-Remo, un décorateur français qui dit israélite, âgé de 23 ans. Il appartenait à l'arme du génie et il était détaché à Toulon dans la section des télégraphes.

Il a inventé un appareil sans fil, nommé optomorse, pour intercepter les dépêches sur les lignes télégraphiques et les transmettre automatiquement jusqu'à une distance de 150 kilomètres. L'appareil est simple.

Le Français offert son invention au gouvernement italien, qui s'est empressé de l'accepter et va faire très prochainement des essais sur la ligne de Gênes à San-Remo.

La Hernie Guérie

SANS OPÉRATION

Nouvelle preuve pour les incrédules :

On ne saurait revenir trop souvent sur les découvertes utiles à l'humanité : de ce nombre et, au premier rang, la presse médicale et scientifique a signalé le merveilleux traitement de la hernie par le nouveau bandage pneumatique et sans ressort récemment inventé et perfectionné par le grand spécialiste de Paris, M. Claverie. Nous ne sommes plus ici en présence d'un essai, mais d'une expérience certaine, d'un succès définitif attesté par des milliers de guérisons.

Il serait trop long de parcourir la volumineuse correspondance qui en fait foi; cependant, parmi tant de lettres décisives, il nous est impossible de ne pas en citer une d'autant plus remarquable qu'elle s'applique à un cas hernaire réputé incurable.

Nous copions textuellement :

Monsieur Caverie,

Je suis absolument content du bandage pneumatique et sans ressort que vous m'avez vendu.

Avant de vous connaître, j'avais essayé toutes les sortes de bandages à ressorts, même des soi-disant sans ressorts, qui ne m'avaient produit aucun effet, si ce n'est de me faire souffrir horriblement, beaucoup plus que les hernies elles-mêmes.

Aussi, j'étais presque décidé à me faire opérer lorsque je vous ai connu et je rends grâce à Dieu de ne l'avoir pas fait, car maintenant je suis guéri sans avoir risqué de me faire charcuter.

Je ne puis assez vous remercier et vous témoigner toute ma reconnaissance, et je vous envoie cette lettre pour que vous puissiez la publier à l'occasion, afin que les malheureux qui souffrent comme moi puissent aussi se soulager en s'adressant à vous.

Je vous salue et je suis votre ami,

Henri LESNES,

à Ferrière-la-Grande (Nord).

Une semblable attestation se passe de commentaires et nous sommes persuadés que, dans leur propre intérêt, toutes les personnes souffrant de hernies, efforts, descentes, etc., refuseront nettement tous les autres bandages qu'on pourra leur offrir et s'accoutumeront leur confiance envers M. Claverie, qui visitera les malades et lera lui-même l'application de son merveilleux appareil, à :

Amiens, Hôtel Boissy, dimanche 3 mai.
Abbeville, Hôtel de France, lundi 5 mai.
Arras, Hôtel du Commerce, mardi 5 mai.
Lens, Grand Hôtel, mercredi 6 mai.
Béthune, Hôtel de France, jeudi 7 mai.
Saint-Omer, Hôtel du Commerce, vendredi 8 mai.
Boulogne-sur-Mer, Hôtel du Commerce, samedi 9 mai.
Calais, Hôtel Meurice, dimanche 10 mai.
Dunkerque, Hôtel du Chapeau Rouge, lundi 11 mai.
Armentières, Hôtel du Nord, mardi 12 mai.
Roubaix, Hôtel Saint-Georges, mercredi 13 mai.
Tourcoing, Hôtel du Cygne, jeudi 14 mai.
Roubaix, Hôtel Ferrette, vendredi 15, samedi 16 mai.
Lille, Hôtel de l'Europe (30 et 32, rue Faidherbe), dimanche, 17, lundi 18, mardi 19, mercredi 20 mai.

Le Traité de la hernie, où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, est envoyé gratuitement et sans frais à toutes les personnes qui le demandent, à M. Claverie, 254, faubourg Saint-Martin, à Paris.

Chronique Régionale

L'ENQUÊTE MINIÈRE

Note de la Chambre de Commerce de Béthune à la Commission parlementaire des Mines

La réalisation de transports plus économiques permettrait d'accroître sensiblement la production houillère de nos bassins de Pas-de-Calais et du Nord au grand avantage de la main d'œuvre, de la consommation, des recettes du Trésor et du chemin de fer, au profit tout en évitant ou atténuant la disette de charbon qui avance et des prix de famine. D'autres questions qui auraient également pour conséquence principale le développement notre exportation, sont signalés par la Chambre de commerce de Béthune.

Droits de douane. — Elle observe que les agglomérés dont la fabrication nécessite des Usines considérables et l'emploi de main d'œuvre, pale le même taxe d'entrée que les charbons en *nature tarifée 1 fr. 20 la tonne, alors* que l'octroi exige 7 fr. à Paris, qui a consommé en 1904, 3.800.000 tonnes. Elle demande que le droit de douane pour les agglomérés soit porté à 2 fr.

Batellerie étrangère. — La suppression, il y a environ 20 ans, des droits de navigation, a causé un préjudice certain de recettes du fait de cette compétition, par une augmentation d'impôts à l'intérieur. *Il paraît de toute équité que les* bateaux transportant marchandises faites aux Etablissements et aux Compagnies que l'Etat, les départements et les communes exploitent, garantissent ou subventionnent, soient mises en adjudication publique, sans préférence soit accordée aux produits nationaux et que si on admet l'étranger à concourir, il soit spécifié, là où la houille en serait, pour considérer comme matière de guerre, une limite de fournitures.

Il est rappelé que lors de la guerre d'Italie et à la suite des menaces de l'Angleterre d'interdire les envois de charbon en France — ce qu'elle a renouvelé lors de la guerre du Tonkin — le Gouvernement d'alors *décida que notre* marine militaire serait un emploi exclusif de combustibles spéciaux de France et que cette mesure de *Défense Nationale* devant tout dominer, devrait-elle être appliquée à nos chemins de fer.

Leur consommation a été la suivante en 1900 d'après le *Statistique officielle* :

COMBUSTIBLES	Français	Etrangers	Consomm. totale.
Houille.....	3.092.000	1.828.000	4.920.000
Briquettes.....	554.000	636.000	1.190.000
Coke.....	142.000	4.000	146.000
Totaux.....	3.698.000	2.458.000	6.156.000

Les 2.458.000 tonnes étrangères représentent le travail direct de 10.338 ouvriers et une valeur ou perte de 36.870.000 fr. chaque année.

Emploi des Redevances sur les mines. — Application de l'article 39 de la loi du 21 avril 1810. — Cet article exige que :

« Le produit de la redevance fixée et de la redevance proportionnelle formera un fonds spécial, dont il sera tenu un compte particulier au Trésor public et qui sera destiné aux dépenses de l'Administration des Mines, et à celles des recherches, ouvertures et mises en activité des mines nouvelles ou rétablissement des mines anciennes ».

Cet article a été rarement appliqué et a été éludé sous divers prétextes dont l'illégalité et l'inconséquence sont évidentes. Plusieurs millions de francs disponibles chaque année, en dehors des dépenses de l'Administration, pourraient être employés comme en Prusse aux divers buts spécifiés par la loi de 1810, application depuis un siècle aurait permis d'accroître largement notre production houillère, de remplacer les produits étrangers, d'augmenter notre Epargne nationale de centaines de millions, d'occuper de nombreux ouvriers et d'éviter la disette !

Ainsi qu'il est observé, ces dépenses obligatoires seraient bien plus judicieuses que les subventions allouées aux Beaux-Arts, aux courses de chevaux, etc., à ce qu'on peut appeler le dessert, le superflu d'une nation.

La Chambre de commerce de Béthune rappelle a ce sujet le prêt d'un million de francs consenti en 1891 par l'Etat à la Société houillère de l'Hennecelin (Nord) qui, sans cela, eût dû abandon de cette mine. Au 31 décembre 1902 il restait dû par cette Compagnie au Trésor 317.339 fr. 28 ; qui lui seront entièrement payés en 1904. En résumé, l'Etat aura reçu en capital et intérêts de 1861 à 1902 inclus, 1,997,474 fr. 43 et quand il aura été entièrement remboursé, il lui aura fait verser 2,385,000 fr. *y compris 40,958 fr. 23 pour les frais de prise* d'hypothèque.

Et de plus il aura reçu, ce qui n'eût pas eu lieu avec la cessation du travail :

En redevance fixe et proportionnelle. . . . . 190,381 f. 09
En contributions. 109,560 42

Total, 299,841 f. 51

Impôts qui continuent, et recette qui atteindra d'ici dix ans près de 3 millions.

Il est en outre à remarquer que, de 1861 à 1901 la Société de Thivencelles a extrait, malgré un gisement accidenté et des charbons anthracitieux d'une consommation limitée, 3,516,605 tonnes d'une valeur de 40.372.470 fr. restés en France. Durant cette période elle a distribué 16.560.373 fr. de salaires et elle occupait en 1901, 690 ouvriers, la plupart pères de famille. Il y a lieu d'ajouter à ces divers chefs un nouveau gain pour l'Etat.

Cet exemple est instructif, nous avons nombre de concessions de mines inactives, quelques-unes formant souvent une richesse minérale considérable et parfois composée de variétés recherchées de charbon, le manque de capitaux, d'initiative, des ouvriers et du crédit, nécessitant pour des causes étrangères à la mine, surtout-pas l'absence de chemins de fer et de consommation, sont fréquemment les motifs de leur inexploitation.

Des gisements encore inconnus comme l'a été longtemps le Bassin du Pas-de-Calais découvert par hasard par un ancien ingénieur civil à la houillère des Mines d'Anzin et d'Aniche, existent dans d'autres départements. La Chambre de Béthune sollicite l'application de l'article 39 de la loi de 1810 et demande qu'une étude très complète par chaque bassin ou groupe minier soit confiée aux ingénieurs des mines de l'Etat dont la connaissance approfondie du pays est répartie dans toutes les régions. Leur enquête, qui coûterait peu, ferait connaître les moyens d'accroître la production et celles des concessions à reprendre comme pour la mine de Thivencelles.

Cette question est d'une importance vitale, on peut en juger par ce fait que si le Bassin du Pas-de-Calais n'avait pas été mis en exploitation, notre extraction qui, en 1901 avait été de 32.235.000 tonnes pour toute la France, aurait été être diminuée de 14.354.000 tonnes, chiffre de la production cette même année des nouveaux charbonnages du Pas-de-Calais.

Sans ces derniers, nous manquerions déjà de charbon et il serait payé au double de ce vendu actuelle. Nombre d'usines seraient fermées. Nous allons aboutir inévitablement à ces conséquences graves dans un avenir peut-être éloigné, si nous n'étions pas à un développement plus rapide de notre production houillère.

L'application large de l'article 39 coïncidera avec l'amélioration des tarifs houillers de chemins de fer et le complément de nos voies de transport, le moyen d'accroître notre extraction pour arriver à un rendement de notre consommation qui s'élevait en 1901 à 46.773.000 tonnes, en déficit de 15.441.000 tonnes — *chiffre des importations* — quand il a fallu en 1901 jusqu'à augmentation des besoins qu'on peut évaluer annuellement à un million de tonnes.

RÉSUMÉ

La Chambre de Commerce de Béthune conclut en priant la Commission des Mines de se prononcer sur les questions suivantes :

1° Assimilation des tarifs houillers de chemin de fer en se basant sur le barème récemment proposé par la Compagnie du Nord pour le transport des pierres, en procédant, là où il y a avait utilité, par séries de réductions de 5 à 10 o/o chacune.

2° Création rapide des voies de transport : A des canaux du Nord à Paris et de l'Escaut à la Meuse ; *B des chemins de fer : 1° de Lens à* la ligne des houillères du Pas-de-Calais à Béthune en passant par ou près Saint-Quentin, Douai et Arras avec embranchement d'Arras sur Lens ; 2° de Lille à la gare de Pont-à-Vendin par ou près Gondecourt ; 3° d'un point du chemin de fer récemment concédé de Lens à Brébières vers Arleux et la ligne de Douai à Cambrai.

3° Droits de douane. — Taxe portée à 2 fr. par tonne sur les agglomérés et briquettes.

4° Batellerie étrangère. — Droits de navigation. Circulation des bateaux transportant des produits français à assurer et favoriser.

5° Consommation houillère des services publics. — Emploi de combustibles français.

6° Redevances sur les mines. Application de l'article 39 de la loi de 1810.

(A Suivre.)

Les mineurs et les Compagnies

On se rappelle que, dans les conférences tenues à Arras et à Lille vers la fin de la dernière grève générale des mineurs en octobre et novembre 1902, les délégués des Compagnies et ceux des ouvriers s'étaient mis d'accord sur une démarche à faire en commun près de l'Administration des Mines pour qu'elle communique au Gouvernement et à ses représentants divers renseignements statistiques destinés à permettre d'exercer un certain contrôle sur les salaires qui sont payés aux ouvriers mineurs.

La démarche ainsi décidée a eu lieu et a été *favorablement accueillie.*

La note ci-après fournit les renseignements demandés pour le bassin de Lens.

Il résulte des déclarations faites par les Compagnies houillères du Nord que, pendant le deuxième semestre de l'année 1902, les salaires moyens et les rendements moyens des ouvriers mineurs du Nord ont été :

I. Salaire journalier moyen des ouvriers du fond	5 fr.	12
Id. des ouvriers du jour	3 fr.	70
Id. de l'ensemble des ouv.	4 fr.	75
II. Production de charbon marchand par journée d'ouvrier du fond	962	kgs
Production de charbon marchand par journée d'ouvrier du jour	2760	»
Id. (Fond et jour réunis)	713	»
III. Salaire par tonne de charbon marchand, fond	5 fr.	32
Salaire par tonne de charbon marchand, jour	1 »	34
Total	6 fr.	66

Les mines de Frank

M. L. Davrain, agent pour le Nord, des mines de Frank, nous communique les trois dépêches suivantes reçues par lui dans la journée d'hier :

Frank, 1er mai. — Travaux de la mine tous endommagés, chargerons charbon comme avant aussitôt que le service (matériel) du chemin de fer sera installé.

Signé : Mac Carthy, ingénieur, fond mine.

Bakersfield, 2 mai. — La vérité absolue est que la mine elle-même n'est pas endommagée. Les portes totales sont les bâtiments à la surface, on l'estime à 150.000 dollars, les réparations commencent de suite. Dividende doit être ajourné à 3 mois.

Signé : Dowlen.

Ottawa, 1er mai. — Mes renseignements sont que la *Canadian American* (Mines de Frank), a tous ses travaux, excepté tunnel, détruits, toute sa machinerie détruite et aucune machinerie pas encore en place, maisons, écuries avec chevaux et tous les ouvrages ont été littéralement rasés par glissement rocheux, tunnel 6.000 pieds sera utile pour future opération.

Signé : Smart,
Député-ministre.

Les Grèves dans le Nord

A TOURCOING

Hier à 9 heures 1/2 du matin, les 80 ouvriers mécaniciens, ajusteurs, fraiseurs, tourneurs et forgerons de l'atelier de constructions mécaniques Dubreuil, rue du Coq-Français, ont cessé le travail sans adresser de réclamation au patron.

Il y a lieu de croire que cette cessation de travail a pour motif le renvoi d'un des ouvriers ajusteurs.

A HALLUIN

Les gendarmes de renfort, sous les ordres du capitaine Lebas sont partis d'Halluin pour Roubaix, la grève des tisserands de l'usine Gratry étant terminée.

A AVESNES

La grève de la filature de laines *L'Avesnoise* à Avesnes, a pris fin vendredi. A par: 25 ouvriers qui ne sont pas rentrés et qui seront probablement congédiés, tout le personnel a repris le travail.

Dernière Heure

Edouard VII à Paris

Le dîner de l'Elysée

Paris, 2 mai. — Il n'y a eu aucune communication officielle faite relativement aux toasts échangés hier soir au dîner de l'Elysée entre le roi Edouard VII et le Président de la République. Ces deux toasts ont été improvisés.

Le président de la République s'est levé le premier pour prendre la parole et toute l'assistance a imité son exemple.

M. Loubet a dit qu'il était heureux de lever son verre en l'honneur du roi d'Angleterre, l'hôte de la France. Il associe au toast qui portait au roi, sa majesté la Reine et la famille royale.

Le roi a pris à son tour la parole et tous les assistants l'ont écouté debout. C'est à la France, c'est au peuple de Paris, c'est au président de la République a déclaré le roi, que doivent aller tous les remerciements qu'il accueillait qui lui est dû.

Le roi a rappelé ses nombreux voyages à Paris, dont le premier remontait à l'époque de son enfance. Il a dit en termes pleins et empreints d'une certaine gravité comment de ses voyages successifs en France s'était formée la profonde sympathie qu'il avait toujours ressentie pour notre pays.

La représentation à l'Opéra

Paris, 2 mai. — M. Loubet et le roi sont arrivés seulement à l'Opéra à dix heures. Ils se sont rendus à l'Académie nationale de musique par la rue de Gramont, la rue Saint-Honoré, la rue Royale, les boulevards, la place de l'Opéra, la rue Halévy. Ils ont été acclamés par une foule énorme, qui s'écrasait sur les trottoirs.

Le roi, M. et Mme Loubet ont gagné la loge de gala, installée au fond de la salle, par l'ascenseur.

A leur arrivée dans la salle, l'orchestre a joué successivement les hymnes des deux pays, que tout le monde a écouté debout.

Le roi s'assied, ayant à sa droite Mme Loubet, Sir Edmond Manson et Mme Delcassé ; à sa gauche, MM. Loubet, Delcassé Combes.

Il est en tenue d'amiral, avec cravate noire et gilet blanc, barré du grand cordon de la Légion d'honneur.

L'orchestre exécute la marche du couronnement de St-Saëns, composé pour le couronnement d'Edouard VII, puis le rideau se lève sur le ballet du *Cid*, musique de Massenet.

Le roi donne le signal des applaudissements qui éclatent dans toute la salle.

Au ballet du Cid succède le Samson et Dalila, musique de St-Saëns, chanté par Mme Heylon et M. Roussellère.

Le roi paraît charmé et pendant le chant de séduction de Dalila au bondissement, sa main droite bat la mesure avec son programme. nouveau signal d'applaudissements, plus nourris que les premiers.

La soirée s'est terminée par le 2e acte de la *Statue*, musique de Reyer.

Le roi, M. et Mme Loubet, ont quitté l'Opéra en descendant par le grand escalier. Le roi, précédé d'un huissier, donnait le bras à Mme Loubet.

Edouard VII était rentré à l'ambassade à minuit 50.

M. Henri Brisson à Marseille

Marseille, 2 mai. — Ce soir à 9 h. 1/2, M. Brisson a rendu compte de son mandat devant ses électeurs. Ils étaient 3,000 environ. On a fait au lauréat du parti radical, une ovation indescriptible, et M. Combes, dont M. Brisson a fait l'éloge, a été l'objet d'une manifestation enthousiaste.

L'ordre du jour suivant a été voté.

Les électeurs républicains de la 4e circonscription de Marseille, réunis au nombre de 3,000, acclamant le grand citoyen Brisson, le félicitent sur sa ligne de conduite politique, sur son projet de loi sur l'enseignement, sur sa lutte contre les Congrégations et le prient de transmettre à M. le Président du Conseil, au grand homme d'Etat, sûrement le leur ardent dévouement, de leur profond attachement à la République laïque, démocratique et sociale.

Aucun incident n'a eu lieu.

Une réunion socialiste à Fourmies

On nous télégraphie à minuit 1/2 :

Une réunion publique a eu lieu ce soir, à 8 h. à Fourmies.

800 personnes étaient présentes.

Le citoyen Lafarque qui devait présider, était absent, l'assemblée désigne comme président le citoyen Carnegiaes, maire de Wignehies.

Les citoyens Duthoit et Gras sont désignés comme assesseurs.

Dix orateurs ont pris successivement la parole parmi lesquels les citoyens Délery, Gerguerre et Simson, de Lille.

Deux socialistes russes sont venus faire des déclarations révolutionnaires.

En somme, malgré succès pour tous. Soirée très calme.

ROUBAIX

Réunions des commissions. — Les commissions ci-dessous désignées se réuniront le mardi 5 mai courant, pour examiner les questions énumérées *ci-après* :

La 6e commission, à 4 h. 1/2 du soir

Service d'assainissement : Rapport des agents pendant l'année 1903, projet de mise en adjudication ; cahier des charges ; approbation.

Fermeture des cabarets en 1903 et en 1904. — Projet de mise en adjudication ; cahier des charges ; approbation.

Entretien des hernais pendant trois ans. — Marche de gré à gré ; approbation.

Nourriture des enfants, fourniture des denrées alimentaires. — Marché de gré à gré ; approbation.

La 5e et 3e commissions à 5 heures du soir

Bâtiments communaux. — Hôtel de Ville et Chambre de Commerce. — Projet de construction ; plan d'ensemble ; construction de la Chambre de Commerce ; approbation du projet.

Chauffage. — Fourniture de combustibles ; adjudication ; cahier des charges ; approbation.

Ecole des filles de la rue du Coq-Français. — Compte de mitoyenneté.

Maisons situées rue de la Gare, n° 111 et rue du Chemin de Fer, n° 8 et 10, — Assurances contre mitoyenneté ; homologation de la police.

Hôtel de Ville. — Eclairage électrique ; renouvellement et entretien des accumulateurs.

Voirie municipale. — Rue Bourdaloue. — Incorporation de terrain ; reclamation.

Boulevard d'Hubin. — Passage à niveau ; projet de suppression ; lettre préfectorale.

Pont communal de la Vigne. — Projet de construction d'une passerelle ; vœu du Conseil général et du Conseil d'arrondissement ; observations.

Rue du Lieutenant Castelain — Propositions de cession à la Ville.

Avenue Le Notre. — Demande de prise de jour et d'accès.

Ouverture et classement d'une rue nouvelle entre l'Avenue Julien-Lagache et la rue Victor-Hugo. — Propositions des propriétaires riverains.

Transport de force motrice du boulevard de Mulhouse à l'Avenue des Villas. — Demande de MM. Motte-Bossut et Mongeres.

Voirie vicinale. — Amélio